

Conditions d'admission

Lors du dépôt du dossier d'admission, les exposants sont priés de présenter :

- Demande d'admission dûment remplie,
- Une copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente »
- Les photos des produits que l'exposant envisage d'exposer et/ou de vendre.
- Les photos des éléments d'exposition (étagère, bureau, comptoir, ...)
- Photo d'un ancien stand.
- Insertion publicitaire au catalogue des exposants, fichier (**JPEG ou PDF**), **dimension (16.5 x 16.5 cm)**.
- **Pour les nouveaux exposants** : Rajoutez un extrait du Registre National des Entreprises datant de moins de 3 mois à la date du Salon.

Le Chef de projet examine le dossier d'admission de l'exposant dans toutes ses rubriques.

L'architecte décoratrice examine les produits et les éléments d'exposition.

Après 10 jours de la date du dépôt de dossier, les exposants dont les dossiers sont acceptés reçoit un mail de la part du chef de projet avec son emplacement définitif au sein du salon dar déco 2022.

Suite à cette opération, l'exposant est tenu d'envoyer **dans un délai de 5 jours** par mail :

- Un plan d'aménagement (relatif au plan envoyé par le chef de projet).
- Une perspective d'ambiance
- Une conception de la façade

À l'adresse suivante, **d.smaoui@yahoo.fr** ou le déposer directement à ITF.

Les exposants dont les dossiers techniques sont validés du point de vue produits et exposition, seront recontactés par le chef de projet en vue de valider la participation par la signature du contrat et le paiement de la première tranche de 30% du montant total TTC.

**Le Chef de projet
HousseM EL BRAIEK**